

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

5 décembre 2024

DATE D’AFFICHAGE

5 décembre 2024

Nombre de conseillers

en exercice : 14

présents : 13

votants : 14

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, MARDI 10 DÉCEMBRE A DIX NEUF HEURES, le Conseil municipal, légalement convoqué s’est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, M. FIMIEZ, Mme GUYON, , Mme JODEAU BELOTTI, M. JOUSSE, M. OLLIVIER.

Absents excusés :

Mme DESBOIS donne procuration à Mme LE DRÉAU

Absent non excusé :

Néant

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

6. Adhésion à Polleniz

Délibération DE05-10122024

Il s’agit de renouveler l’adhésion annuelle municipale à l’association Polleniz et de valider la participation à la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants proposée via un devis chiffré par rapport au nombre d’hectares de la commune qui s’élève à 104,10 euros pour l’année 2024. Cette adhésion permet aux collectivités d’être représentées dans la gouvernance de POLLENIZ, d’avoir accès à la veille technique et réglementaire, à des actions collectives et à du conseil, ainsi qu’à des actions de surveillance et de prévention et autorise POLLENIZ à verser aux bénévoles des défraiements à la capture dans le cadre des luttes collectives contre les rongeurs aquatiques sans ouvrir de régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, valide la convention annuelle de participation à la lutte contre les RAE avec POLLENIZ.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 11 décembre 2024

Le Maire
Martine COUET

Le secrétaire de séance
Fabien LECERF

